

L'éco-pâturage



Le pâturage extensif ou éco-pâturage est un excellent moyen de gérer des espaces publics enherbés peu utilisés. Il est intéressant au niveau économique, au niveau social et il est respectueux de l'environnement. Ces avantages expliquent pourquoi ce mode de gestion commence à se (re)développer dans les espaces publics. Presque tous les espaces peuvent se prêter à cette pratique, il suffit de bien choisir le type d'animaux en fonction de la superficie et des contraintes locales. Il n'est pas forcément nécessaire d'acheter le bétail, ni même de clôturer l'espace. Les possibilités de mise en place sont multiples...

1. Le principe général

Le pâturage consiste à faire paître des animaux herbivores, qu'il s'agisse de vaches, moutons, ânes, oies, lapins, pour ne citer qu'eux. Depuis quelques années, le pâturage a retrouvé une place dans certains espaces publics, pour des raisons pratiques, économiques, sociales ou environnementales. Mais attention, tout pâturage n'est pas forcément écologique! Le pâturage ne devient "éco-" que lorsqu'il a pour objectif de maximiser l'impact positif sur la biodiversité et minimiser les éventuels impacts négatifs sur l'environnement.

L'éco-pâturage sous-entend donc que différentes mesures sont prises pour respecter l'environnement:

- **Charge de bétail réduite** (= pâturage extensif) : Si le nombre d'animaux par unité de surface est important (= pâturage intensif), alors la pression que ceux-ci exercent sur la végétation sera forte, et la plupart des plantes ne pourront pas accomplir leur cycle de vie. La biodiversité végétale - et la biodiversité animale qui en dépend - seront donc réduites. Par contre, si la charge en bétail est trop faible, alors les plantes ligneuses risquent de se développer progressivement, faisant évoluer la végétation vers une forêt, ce qui en général n'est pas l'objectif du pâturage. Le nombre d'animaux est donc calculé en fonction de la superficie du terrain, du type d'animaux, de la végétation au départ et de l'objectif visé en termes de végétation (voir aussi encart page 6).

- **Pas de fertilisation** : La fertilisation, en plus de dégrader la qualité de l'eau et des sols, a un effet



Mouton de Soay à Lille

négatif sur la végétation (et toute la chaîne alimentaire qui en découle et donc sur la biodiversité du site). La fertilisation profite à un petit nombre d'espèces à croissance rapide (appelées nitrophiles) qui ont tendance à "étouffer" les autres plantes : l'ortie, le gaillet, les chardons, les rumex, le fromental, le vulpin, le chien-dent,...

- **Pas de pesticide** : Il est évident que l'éco-pâturage exclut l'utilisation d'herbicides sélectifs ou d'insecticides dans les terrains pâturés, non seulement pour ne pas polluer l'environnement, mais aussi pour la santé des animaux.

- **Limitation des médicaments** : Les médicaments administrés aux animaux (surtout les antiparasitaires : vermifuges, ectocides,...) se retrouvent au sol via leur déjections. Non seulement cela peut dégrader la qualité de l'eau, mais en plus cela porte préjudice à la petite faune (insectes coprophages, vers de terre), ce qui se répercute sur l'ensemble de l'écosystème. Il est donc important pour l'environnement de réduire l'utilisation de médicaments, en commençant par ne pas administrer de traitement tant qu'aucun problème n'est observé (hormis les vaccins obligatoires évidemment).

- **Protection des berges** : La protection des



Poney Fjord (paturage.be)

berges pour préserver la qualité de l'eau est un souci environnemental important.

En éco-pâturage, soit on choisit une race qui ne dégrade pas les berges (ex: poneys Fjord; plus d'infos sur paturage.be), soit on protège les berges (clôture).

- **Utilisation d'une race rustique** : Bien souvent l'éco-pâturage se fait par une race rustique. Ces animaux sont en général plus résistants aux maladies et aux parasites, ce qui permet de limiter les traitements antiparasitaires et de réduire les soins nécessaires (les moutons de Soay par exemple, ne doivent pas être tondu).

L'éco-pâturage peut aussi être un pâturage itinérant, c.-à-d. un troupeau guidé par un berger (dans ce cas on parle parfois d'éco-pastoralisme). L'avantage est que cela ne nécessite pas de clôture et que c'est encore plus intéressant pour la biodiversité car les déjections des animaux sont plus dispersées et ont moins d'effet fertilisant. L'inconvénient est évidemment que cela nécessite la présence permanente d'un berger. Certaines chèvres pratiquent le pâturage itinérant et pourraient être intéressées de passer le long d'un sentier communal, d'un cours d'eau ou autre espace qu'il serait difficile de clôturer. Prenez contact avec les éleveurs de votre région!

2. Les avantages

Par rapport à la tonte/fauche (puisque le choix se fait souvent entre ces modes de gestion), le pâturage a l'avantage de ne pas produire de déchets verts, ne fait pas de bruit, améliore le bilan carbone de la gestion, évite l'achat de matériel et présente un intérêt social (les animaux sont très souvent appréciés par les citoyens). Le pâturage est possible même sur des terrains inaccessibles ou impraticables aux machines. Enfin, cela mérite toujours une étude de cas, mais le pâturage est bien souvent intéressant au niveau économique.

Intérêt économique

A titre d'exemple, un calcul comparatif sur 10 ans a été fait (en 2008) entre la fauche et le pâturage par des moutons Soay pour une parcelle des bassins de Frasnes-lez-Anvaing :

- Par fauchage mécanique :
10 ans x 1250 € = 12500 €
- Par pâturage extensif :
1 x achat du troupeau (12 moutons) = 600 €
10 x soins annuels (100 €) = 1000 €
Total = 1600 €

Source : <http://criemouscron.be/lesbassins/wakka.php?wiki=FaQ>

En 2014, il s'avère que l'installation de la clôture, qui n'avait pas été budgétisée a engendré des frais non négligeables. Par contre, les soins avaient été surestimés, puisque les seuls frais engagés ont été le remplacement de deux animaux morts (de leur belle mort), soit 200€ en 6 ans!

Intérêt pour la biodiversité

L'intérêt de l'éco-pâturage pour la biodiversité dépend du type de bétail et des modalités de pâturage. Mais de manière générale, le pâturage a l'avantage,

La communication est toujours nécessaire!

La ville de Mouscron est propriétaire d'un troupeau de moutons de Soay, qui paissent sur un terrain communal. L'administration communale a été accusée de maltraiter ces animaux qui restaient dehors en plein hiver et dont la laine tombait en lambeaux. Il ne s'agit pourtant pas de maltraitance. Les moutons de Soay sont une race rustique parfaitement adaptée à passer toute l'année à l'extérieur et dont la laine tombe naturellement, sans besoin d'être tondu.

Cette expérience démontre la nécessité de communiquer, au moins en installant un panneau explicatif, et éventuellement en organisant d'autres actions de communication (séance d'information, inauguration du terrain, visite guidée,...).



Moutons de Soay à Mouscron



par rapport à la fauche, de générer une hétérogénéité dans la végétation, ce qui est favorable à la biodiversité. En effet, les animaux préfèrent manger certaines plantes plutôt que d'autres et exercent donc une sorte de sélection. Chaque race a ses préférences, mais en général les animaux consomment d'abord les herbes les plus tendres, qui sont souvent celles qui grandissent le plus vite, c.-à-d. celles qui dominent la végétation. Par ailleurs, les déjections des animaux créent des micro-habitats qui contribuent également à cette hétérogénéité.

Inconvénients possibles

L'éco-pâturage présente toutefois certaines contraintes qu'il est bon de considérer en parallèle de ces nombreux avantages. Avant tout, il est indispensable de se faire conseiller par un spécialiste (voir liste page 6), afin de déterminer le type de bétail le mieux adapté, le nombre d'animaux et la période de pâturage. Il faut ensuite installer une clôture plus ou moins adaptée au type de bétail (à moins d'opter pour un pâturage itinérant). N'oublions pas non plus la question du transport des animaux jusque sur le site, qui peut parfois présenter certaines difficultés. Il faudra ensuite assurer le bien-être des animaux par une personne compétente en zootechnie. Il est possible de s'épargner ces questions en sous-traitant à une entreprise, mais évidemment cela a un coût.

Notons aussi que des vols d'animaux ont déjà été rapportés, notamment de moutons.

Enfin, pour que l'éco-pâturage rencontre bien les objectifs fixés, des observations régulières sont nécessaires, qui elles aussi demandent certaines compétences. Au fil du temps, certaines rectifications (de la charge en bétail, notamment) peuvent s'avérer utiles afin de faire évoluer la végétation dans le sens souhaité. Dans ce même but, il est parfois nécessaire de compléter occasionnellement l'éco-pâturage par une fauche ou un arrachage des ligneux qui ne seraient pas consommés par les animaux.

Pâturage contre plantes invasives

Quelques expériences de pâturage dans des sites envahis par des espèces exotiques ont montré des résultats probants. La mairie de Lille a réussi à réduire la présence de renouées du Japon dans une friche urbaine de plusieurs hectares grâce à un pâturage caprin durant plusieurs années, poursuivi par un pâturage ovin qui empêche la reprise de ces invasives. Dans la vallée de l'Aisne à Manhay, les poneys Fjord de Marc Philippot (paturage.be) ont permis de contrôler la balsamine de l'Himalaya. Enfin, les moutons sont réputés pour apprécier la berce du Caucase, mais pour gérer ces plantes photosensibilisantes, il est préférable d'utiliser une race à fourrure épaisse, afin d'éviter les blessures cutanées.

3. Plusieurs formules possibles

L'éco-pâturage peut être mis en place de différentes manières, qui ont chacune leurs avantages et inconvénients :

- Prise en charge complète de la démarche par le propriétaire du site : achat du bétail (les conseils d'un spécialiste sont recommandés pour choisir le type et le nombre d'animaux), installation de la clôture et de l'abreuvoir, soin du bétail (nécessite des compétences et/ou un accompagnement par un spécialiste du bétail choisi).
- Sous-traitance à une entreprise spécialisée : Quelques entreprises proposent de gérer elles-mêmes votre terrain par éco-pâturage. Elles peuvent s'occuper de tout (moyennant paiement) : clôture, soin aux animaux, assurance, démarches administratives,... Elles disposent aussi souvent de compétences en matière de conseils et peuvent s'adapter à l'objectif du demandeur et à son budget.
- Accord avec un éleveur local : c'est a priori la formule la moins coûteuse. L'idée est de trouver un éleveur qui cherche un terrain et de passer un accord avec lui qui arrange aussi bien les deux parties. Attention, il est recommandé de faire appel à un spécialiste avant de conclure l'accord, pour déterminer le type de bétail adapté au site ainsi que le nombre de bêtes cohérent avec un éco-pâturage (car les agriculteurs ne travaillent pas tous dans un

objectif environnemental et ne s'y connaissent pas forcément en pâturage extensif). L'accord doit bien sûr être mis par écrit, en mentionnant les engagements et les responsabilités de chaque partie. Le service public s'engage par exemple à mettre à disposition un terrain donné (défini par le cadastre et par des repères visibles sur place), pour une durée déterminée ou jusqu'à rupture du contrat (clauses à préciser). L'éleveur quant à lui, s'engage par exemple à faire paître un certain nombre d'animaux (ni plus ni moins; ce nombre est à déterminer avec l'aide d'un spécialiste) d'une race donnée, durant une période précise. Il s'engage à ne pas fertiliser le terrain et à ne pas administrer de traitement médicamenteux préventifs aux animaux (voir point 1). Reste à déterminer qui installe et entretient la clôture, quelle est la période annuelle de pâturage, qui surveille la santé des animaux, qui choisit le vétérinaire, qui paye les frais, quelles sont les règles au niveau des médicaments, qui est responsable en cas de dommage aux animaux (vol, blessure),...

Les deux dernières formules ont l'avantage de permettre de déléguer une partie du travail, des contraintes et de se décharger de certaines responsabilités. La convention avec un agriculteur est potentiellement la plus intéressante au niveau économique (mais cela dépend des termes de l'accord).

L'éco-pâturage, ça ne s'improvise pas!

Pour que l'éco-pâturage fonctionne, il est indispensable de prendre conseil auprès d'un spécialiste au tout début du projet (voir liste ci-après). Une fois que les animaux sont installés sur le site, un suivi régulier par une personne compétente est nécessaire pour garantir leur bien-être.



4. Dans quels espaces publics?

L'éco-pâturage peut être envisagé dans différents espaces :

- une pelouse tondue. Mais attention, si une pelouse est fréquemment utilisée pour jouer, se détendre ou pic-niquer, il est sans doute préférable de la maintenir sur au moins une partie de la superficie, afin de ne pas négliger la fonction sociale de l'espace. L'éco-pâturage par des moutons, des chèvres ou autres, peut par contre être compatible avec certaines activités, comme la circulation de piétons ou de vélos (il suffit d'équiper la clôture d'une porte, d'un tourniquet ou autre barrière sélective) et la cueillette de fruits (voir ci-dessous le paragraphe sur les vergers). L'éco-pâturage est bien plus intéressant qu'une pelouse au niveau de la biodiversité, de l'environnement et est certainement plus économique (selon les cas). Mais attention, il faut veiller à ce que la végétation réponde aux besoins nutritionnels des animaux.

- une prairie de fauche. Toute prairie de fauche peut *a priori* être gérée par éco-pâturage et dans la plupart des cas cela devrait être favorable à la biodiversité, car les animaux augmentent l'hétérogénéité de la végétation (voir plus haut). Cependant, certaines espèces végétales, parmi lesquelles des espèces rares, résistent mal au pâturage. Si la biodiversité fait partie des objectifs, il est donc important de demander la visite d'un spécialiste avant de se lancer dans l'expérience.

- une friche. Un terrain en friche (autrement dit non géré depuis un certain temps) peut être entretenu par pâturage. Les conseils d'un spécialiste sont particulièrement utiles dans ce cas, car le type de bétail et le nombre d'animaux doit être choisi en fonction de la végétation au départ et de la végétation souhaitée. Le pâturage peut permettre de transformer un terrain envahi par des arbustes (même par des renouées du Japon! - voir encart p.3) en une prairie diversifiée.

- un bord de route ou de cours d'eau. Etant donné que ces terrains étendus sont souvent difficiles et coûteux à clôturer, le pâturage itinérant est en général préconisé.

Pré-verger à Lasne



- un verger. Les vergers de hautes-tiges peuvent parfaitement être pâturés. Il s'agit en réalité d'une ancienne pratique agricole, le pré-verger, qui s'est raréfiée avec l'intensification de l'agriculture. Elle commence à reprendre une certaine place grâce à l'agroforesterie et au regain d'intérêt des gestionnaires publics pour les pratiques plus écologiques et traditionnelles. Si les arbres sont jeunes, il est nécessaire de les protéger des animaux par une clôture, jusqu'à ce qu'ils soient assez solides pour supporter le poids des animaux qui viendraient s'y frotter et les éventuels dégâts occasionnés à l'écorce.

On pourrait penser que le pâturage trouverait mieux sa place en milieu rural qu'en zone urbaine, mais ce n'est pas forcément le cas! Les citoyens apprécient en général la présence d'animaux dans leur quartier, en particulier les enfants. Plusieurs expériences montrent que les animaux sont vite "adoptés" par les riverains (voir p.ex. film du Pôle GD). Dès lors, pourquoi ne pas installer des moutons ou des chèvres, par exemple, près d'une école ou en zone habitée, en prenant soin d'impliquer les usagers et riverains dans la démarche?



Superficie minimale?

La superficie minimale pour faire de l'éco-pâturage dépend du type de bétail, mais même sur de petits terrains il est possible de faire du pâturage. A titre d'exemple, le pâturage par des moutons peut se faire sur un terrain d'environ 25 ares (pour pouvoir y faire paître au moins deux moutons). Mais des terrains plus petits peuvent être pâturés par d'autres animaux, comme des canards, des oies, des lapins,...



5. Choisir le bétail

Avantages des races rustiques

Quelle que soit l'espèce envisagée pour le pâturage, il est possible de recourir à une race rustique: vache Galloway ou Highland, poney Fjord ou Konik Polski, moutons Ardennais Roux, de Soay, ou Magelland.... Si l'objectif n'est pas de produire de la viande ou du lait à haut rendement, les races rustiques présentent divers avantages, notamment de mieux résister aux maladies, aux parasites et aux conditions climatiques extrêmes, ce qui réduit considérablement les soins nécessaires. Les animaux de race rustique peuvent rester à l'extérieur toute l'année, éventuellement avec un apport de foin durant quelques mois (selon les races). Ils ont aussi l'avantage de mieux supporter l'humidité. C'est pour cela que l'on trouve souvent dans les marais et les prairies humides, des vaches Galloways ou Highland, ou encore des poneys Fjords. De plus, choisir une race rustique contribue à la sauvegarde de ces animaux délaissés par l'agriculture conventionnelle.

Le seul inconvénient rapporté par rapport aux races rustiques serait la méconnaissance de ces animaux, par le grand public (voir encart page 2).

Vaches Galloway à Mouscron



Moutons Ardennais Roux à Namur

Combien d'animaux?

Le nombre d'animaux à placer sur une parcelle se calcule en fonction de la superficie de la parcelle, du type d'animaux et de leur âge (voir encart ci-dessous), de la période de pâturage (les animaux ne

restent pas forcément toute l'année sur le site) et de l'objectif de gestion en termes de végétation. Autrement dit, le nombre d'animaux peut être adapté selon l'état de la végétation au moment où l'on décide de débiter le pâturage et selon le résultat souhaité. Par exemple, l'objectif peut être de préserver une espèce ou une végétation donnée, ou au contraire de réduire l'abondance d'une espèce dominante ou invasive.

"Unité gros bovin" ou UGB

Le nombre d'animaux sur une parcelle pâturée doit être en équilibre avec les ressources alimentaires disponibles. Mais comme les besoins alimentaires dépendent de la race et de l'âge de l'animal, on utilise l'UGB comme unité standard. Une UGB correspond à une vache allaitante de plus de 3 ans (600 kg). A titre comparatif, une vache Highland équivaut à 0,74 UGB, un poney Konik Polski à 0,8 UGB et une brebis Ardennais Roux à 0,15 UGB. On considère en général qu'un pâturage extensif implique une charge en bétail entre 0,1 et 0,5 UGB par hectare et par an, le plus souvent entre 0,16 et 0,3 UGB, mais cela dépend des caractéristiques de la parcelle. L'équation suivante reflète le lien entre le nombre et le type d'animaux, la superficie de la parcelle et la durée annuelle du pâturage :

$$\text{Nombre d'animaux} = \frac{\text{charge/ha.an} \times \text{superficie}}{\text{UGB des animaux choisis}} \times \frac{365}{\text{jours de pâturage/an}}$$

Quelques exemples...

- Gestion par des moutons du CTA à la citadelle de Namur (suivis par le Service Environnement de la Ville, PCDN)
- Gestion par des moutons de Soay sur le site des bassins de Frasnes-lez-Anvaing
- Gestion par des moutons d'un site Natura 2000 à Comblain-au-Pont
- Gestion d'un espace public par les vaches Galloways de la Ville de Mouscron
- Gestion d'un espace public par des moutons

de Soay de la Ville de Mouscron

- Pré-verger dans un espace public de Lasne en convention avec un agriculteur
- Gestion de la renouée du Japon par des chèvres puis des moutons à Lille
- Gestion d'un fond de vallée à Manhay envahi par les balsamines de l'Himalaya, par paturage.be
- Gestion des espaces verts de la cité scientifique de l'Université de Lille par les vaches, chevaux et poneys de l'entreprise Ecozone, ainsi qu'un troupeau de moutons menés par un berger
- Gestion d'un verger conservatoire par des moutons Ardennais Roux et Magelland à Tellin, par convention avec un agriculteur (projet PCDN)
- Berger engagé par la ville d'Evreux (Normandie)

Quelques entreprises d'éco-pâturage :

- Green Management : <http://greenmanagement.biz/>
- Ecozone : www.ecozoone.com/ecopaturage/

Quelques liens et documents utiles :

- Paturage.be (Marc Philippot) : conseils de gestion, spécialiste des poneys Fjord
- Centre des technologies agronomiques www.cta-stree.be/ (notamment expertise moutons ardennais roux)
- Prairies pâturées. Fiche de gestion - Réseau Nature (téléchargeable sur www.natagora.be/reseau-nature/index.php?id=1963)
- Impact du pâturage extensif avec des poneys Fjords sur la biodiversité d'un fond de vallée ardennais (vallée de l'Aisne - Manhay). Marc Philippot, Parcs et Réserves - Volume 63 n°1 ; MARS 2008
- Retour à la modernité : ces anciennes techniques remises au goût du jour. Film réalisé par le Pôle GD en 2013

